

Monsieur le Président,

Si le Canada s'est rallié à l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement en 1986, c'est que ce document constituait une réaffirmation de la responsabilité des gouvernements nationaux, et de l'ensemble de la communauté internationale, d'oeuvrer à la mise en application de tous les principes enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Conférence mondiale sur les droits de l'homme a reconnu que les droits civils, culturels, économiques, politiques et sociaux constituent des éléments intégraux, indivisibles et inaliénables des droits fondamentaux. Les différences apparemment irréconciliables à cet égard ont maintenant cédé le pas à un solide consensus intergouvernemental.

C'est dans cet esprit que ma délégation a étudié les rapports du Groupe de travail sur le droit au développement.

Le Groupe de travail a identifié ce qu'il considère être une série d'obstacles à la mise en oeuvre et à l'application du droit au développement : l'absence d'une approche intégrée du développement; un environnement commercial inéquitable; le problème de l'endettement; la participation insuffisante des femmes et de groupes vulnérables; l'absence d'une société civile forte; les conflits violents et le recours à la force; et une coordination insuffisante au sein du système des Nations Unies. Permettez-moi, Monsieur le Président, de présenter le point de vue de ma délégation sur ces points.

Pendant trop longtemps, la croissance économique était présentée comme la seule clé du développement global. Dans de nombreuses sociétés, l'attention insuffisante accordée aux aspects sociaux du développement a écarté du processus de larges segments de la population. Une nouvelle philosophie a cependant émergé au cours des dernières années. Une série d'importantes conférences mondiales ont mis en place les pierres d'assise d'une nouvelle conception du développement : Rio en 1992, Vienne en 1993, le Caire en 1994 et Copenhague et Beijing en 1995. La vision qui se dégage est centrée sur l'être humain. Dans cette optique, le développement doit améliorer le sort de l'humanité en éradiquant la faim, la maladie, l'analphabétisme et l'ignorance et en permettant à tous les éléments de la société de jouer un rôle productif.

L'Agenda pour le développement est une occasion de restructurer la contribution de l'ONU à la coopération internationale en faveur du développement économique et social. Le Canada croit que l'ONU peut favoriser une approche intégrée des considérations sociales et économiques ainsi que les liens entre le développement, la paix, la démocratie et les droits de la personne. Nous encourageons le Groupe de travail à suivre de